

# Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

L'index est généré avec les paramètres ci-dessous:

UES :	
Sociétés :	01 - PARAGON IDENTIFICATION
Période :	De 07/2023 à 06/2024
Critère d'analyse :	CSP
Effectifs :	De 50 à 250 salariés

# Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

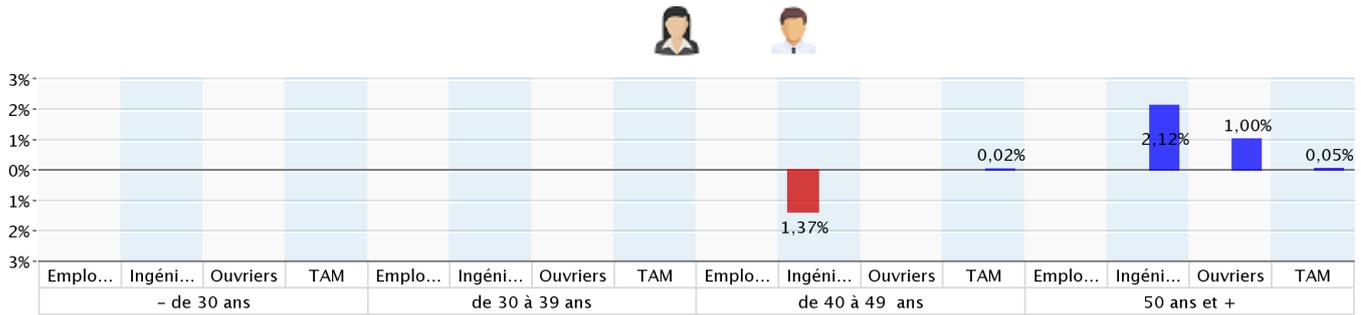


Société : 01 - PARAGON IDENTIFICATION  
 Période : de 07/2023 à 06/2024  
 Effectifs : de 50 à 250 salariés  
 Critère d'analyse : CSP

92 / 100



## 1- Ecart de rémunération (40 points)



38

Ecart de rémunération : 181 : 52 Femme , 129 Homme

## 2- Ecart d'augmentations individuelles (35 points)

■ Il y a eu des augmentations et les effectifs comportent au moins 5 femmes et 5 hommes.

35

Un écart de taux d'augmentation est constaté en faveur des hommes.

## 3- Ecart de promotions

Cet indicateur ne s'applique pas aux entreprises de 50 à 250 salariés

## 4- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (15 points)



■ Il n'y a eu aucun retour de congé maternité (ou adoption) au cours de la période de référence, l'indicateur n'est pas calculable.

0

## 5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations (10 points)



5

■ Nombre de salariés du sexe sous-représenté : 3

Le total des indicateurs calculables est ramené sur 100 points en appliquant la règle de la proportionnalité.

## Indicateur d'écart de rémunération

Catégories de postes équivalents :	4 CSP
Seuil de pertinence associé :	5,00%

Catégorie socioprofessionnelle (CSP)	tranche d'âge	rémunération annuelle brute moyenne par EQTP		écart de rémunération moyenne	écart après application du seuil de pertinence	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui, 0=non)	effectifs valides (groupes pris en compte)	écart pondéré
		femmes	hommes			femmes	hommes			
Employés	50 ans et +	30 994				7	1	0		0,00%
	de 40 à 49 ans	31 043				8	1	0		0,00%
	de 30 à 39 ans	31 750				5		0		0,00%
	- de 30 ans		28 501			2	3	0		0,00%
Ingénieurs et cadres	50 ans et +	68 003	100 646	32,43%	27,43%	3	11	1	14	2,12%
	de 40 à 49 ans	75 820	59 446	-27,54%	-22,54%	3	8	1	11	-1,37%
	de 30 à 39 ans		56 788			1	5	0		0,00%
	- de 30 ans					2		0		0,00%
Ouvriers	50 ans et +	28 498	31 901	10,67%	5,67%	5	27	1	32	1,00%
	de 40 à 49 ans	30 754	30 542	-0,69%		9	28	1	37	0,00%
	de 30 à 39 ans	28 430	29 598	3,95%		8	17	1	25	0,00%
	- de 30 ans	28 646	29 182	1,83%		3	13	1	16	0,00%
TAM	50 ans et +	39 621	41 975	5,61%	0,61%	7	7	1	14	0,05%
	de 40 à 49 ans	39 789	41 951	5,15%	0,15%	8	11	1	19	0,02%
	de 30 à 39 ans	37 840	38 316	1,24%		6	7	1	13	0,00%
	- de 30 ans		39 177			2	4	0		0,00%
ensemble des salariés		33 049,06	40 079,4	17,54%		222			181	1,82%

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :	1
Indicateur d'écart de rémunération (%) :	1,8
Note obtenue sur 40 :	38

## Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

	Nombre de salariés augmentés au cours de la période de référence		nombre de salariés		taux d'augmentation		écart de taux d'augmentation	écart absolu de taux d'augmentation	écart en nombre équivalent de salariés
	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes			
<b>ensemble des salariés</b>	<b>33</b>	<b>63</b>	79	143	41,8%	44,1%	2,3%	<b>2,3%</b>	<b>1,8</b>

<b>Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :</b>	<b>1</b>	Il y a eu des augmentations et les effectifs comportent au moins 5 femmes et 5 hommes.
<b>Ecart absolu de taux d'augmentation (points de %)</b>	<b>2,3</b>	Un écart de taux d'augmentation est constaté en faveur des hommes.
<b>Ecart en nombre équivalent de salariés :</b>	<b>1,8</b>	Si ce nombre de femmes supplémentaires avait bénéficié d'une augmentation, les taux d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.
<b>Note écart absolu de taux d'augmentation :</b>	<b>25</b>	
<b>Note écart en nombre équivalent de salariés :</b>	<b>35</b>	
<b>Note obtenue sur 35 :</b>	<b>35</b>	

*Société : 01 - PARAGON IDENTIFICATION*

*Période : de 07/2023 à 06/2024*

*Effectifs : de 50 à 250 salariés*

*Critère d'analyse : CSP*

## **Indicateur d'écart de taux de promotions**

**Cet indicateur ne s'applique pas aux entreprises de 50 à 250 salariés**

Société : 01 - PARAGON IDENTIFICATION

Période : de 07/2023 à 06/2024

Effectifs : de 50 à 250 salariés

Critère d'analyse : CSP

## Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité/adoption

	nombre de salariés de retour de congé maternité/adoption		pourcentage de salariés augmentés
	total	augmentées	
ensemble des salariés	0	0	0,00%

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :	0
indicateur de pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité/adoption (%) :	INCALCULABLE
Note obtenue sur 15 :	0

Il n'y a eu aucun retour de congé maternité (ou adoption) au cours de la période de référence, l'indicateur n'est pas calculable.

La loi sur les augmentations au retour de congé maternité/adoption n'a pas été appliquée à tous les salariés. Aucun point n'est accordé.

Société : 01 - PARAGON IDENTIFICATION

Période : de 07/2023 à 06/2024

Effectifs : de 50 à 250 salariés

Critère d'analyse : CSP

## Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

	Nombre de salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations			nombre de salariés du sexe sous-représenté
	femmes	hommes	ensemble	
ensemble des salariés	3	7	10	3

indicateur du nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations :	3	Les femmes sont sous-représentées parmi les salariés les mieux rémunérés.
Note obtenue sur 10 :	5	